

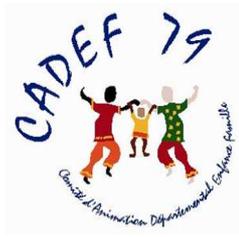


Préfecture des Deux-Sèvres

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

Pôle de Cohésion Sociale
Mission
Politiques en faveur des jeunes
et des familles

BP 30560 – 79022 Niort cedex



Action Sociale – VR/NS
Affaire suivie par N.Seguin
Tél. : 05.49.06.34.08
nathalie.seguin@caf.fr

Niort, février 2021

OBJET : Appel à projets des « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » pour l'année 2021

Madame, Monsieur,

Le CAdef invite les opérateurs des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap) des Deux-Sèvres à déposer leurs dossiers 2021.

Les Reaap ont été créés par la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM N°1999/153 du 9 mars 1999. Ce dispositif fait partie intégrante des politiques en faveur de la famille et s'adresse à tous les parents.

Il repose sur leur participation active et la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.

Au-delà de susciter des occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, les Reaap ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les Reaap mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Les dossiers retenus répondront aux orientations suivantes¹ :

¹ Les orientations Reaap 2021 sont accessibles dans leur version complète depuis le www.caf.fr et les téléservices « PARENTALITE : Demande de Financement action REAAP » et « PARENTALITE : Demande de Labellisation action REAAP » dans la plateforme **ElanCaf**.



Santé, environnement, solidarités intergénérationnelles

- Proposer des alternatives plus respectueuses de la santé et de l'environnement aux parents et futurs parents.
- Sensibiliser les différentes générations sur l'impact écologique de nos modes de vie.
- Favoriser des projets intergénérationnels autour de la préservation de la qualité de l'environnement.



Répit parental

- Accompagner les parents pour qu'ils s'autorisent à prendre du temps pour eux, pour se ressourcer
- Renforcer les relations parents-enfants, notamment en leur donnant l'occasion, par des moments privilégiés, de (re)tisser des liens.
- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant et de ses parents dans leur environnement.



Eveil à l'art, la nature et la culture

- Promouvoir, développer des actions d'éveil culturel et artistique en direction des enfants dans le lien à leurs parents, doublées d'un axe de réflexion nommé la Santé Culturelle, définie comme la santé des liens.

Parentalité positive



- Promouvoir la bien-veillance au service de l'autorité parentale et comme moteur des relations éducatives pour le développement des potentiels intellectuels et affectifs des enfants et des adolescents.
- Vulgariser les apports de neurosciences affectives et sociales dans le développement de l'enfant.



Séparation et recomposition familiale

- Face aux divorces et aux séparations, accompagner l'exercice d'une coparentalité responsable et constructive, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Dans le cadre de recompositions familiales, accompagner la place et le rôle de chacun.e dans un nouvel ensemble familial constitué.



Violences intrafamiliales

- Sensibiliser, informer les adultes et les enfants/jeunes sur les violences intrafamiliales.
- Accompagner les enfants/jeunes victimes de violences intrafamiliales.
- Outiller (sensibiliser, informer) les enfants/jeunes pour développer leurs compétences psychosociales, leur donner des repères, pour qu'ils osent dire les violences qu'ils subissent.



Paternité

- Encourager une implication précoce des hommes dans l'exercice de la parentalité tant au regard du quotidien et de l'éducation qu'aux différents âges des enfants.

LES ORIENTATIONS RÉAAP 2021



pour accompagner la parentalité dans les différentes étapes de la vie du couple et de l'enfant

Education numérique aux médias et à l'information



- Promouvoir une véritable culture citoyenne du numérique.
- Encourager les échanges de savoirs intergénérationnels dans une objectif de partage des compétences, de leur valorisation, et de renforcement des liens.

Communication parents adolescents



- Encourager le dialogue entre les parents et leurs adolescents.
- Sensibiliser les parents à l'intérêt d'être connectés à leurs adolescents dans une recherche de qualité relationnelle favorisant le bien-être et l'épanouissement du jeune.

Cette année, les modalités de dépôt du dossier de demande de subventions changent :

La branche Famille finance des partenaires, notamment par le biais d'appels à projet, pour mettre en œuvre les politiques d'action sociale.

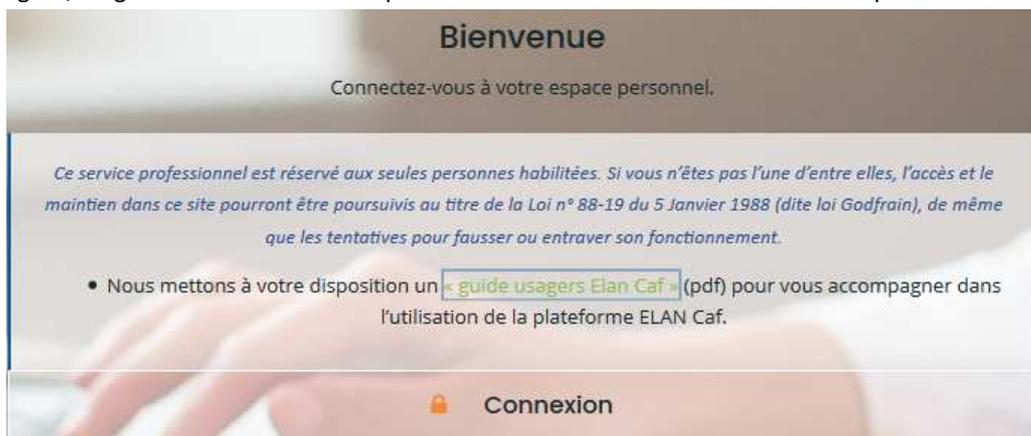
Afin de simplifier les procédures administratives et faciliter la réalisation des projets portés par ses partenaires, la branche Famille a prévu dans le cadre de la COG 2018-2022, de mettre en place une plateforme pour dématérialiser les dossiers de demandes de subventions.

Désormais, le dossier de demande de subventions des Reaap est à remplir en ligne sur la plateforme **ElanCaf** (Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en action sociale).

Deux téléservices sont à votre disposition :

1. Le téléservice « PARENTALITE : Demande de Financement action REAAP » (pour demander un financement pour vos actions) ;
2. Le téléservice « PARENTALITE : Demande de Labellisation action REAAP » (pour demander une labellisation, sans financement, pour valoriser vos actions et mieux communiquer auprès des parents – toute action labellisée sera promue dans www.monenfant.fr).

Pour vous accompagner, un guide d'utilisation est disponible sur **ElanCaf** dès votre connexion à la plateforme :



Cette dématérialisation facilite l'information des familles en alimentant automatiquement le site www.monfant.fr .

L'espace Usagers d'**ElanCaf** offre au porteur de projet le bénéfice d'une connexion sécurisée pour déposer un seuil dossier auprès :

- De la caisse d'Allocations familiales,
- De la Mutualité sociale agricole.

Il doit être utilisé par toute ASSOCIATION ou COLLECTIVITE sollicitant une subvention.

Il concerne le financement d'actions spécifiques.

Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

Vous accédez à la plateforme ElanCaf à partir du lien suivant :

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-des-deux-sevres/partenaires-locaux/vous-etes-gestionnaire-d-une-structure/vous-souhaitez-faire-une-demande-de-subvention>

La date limite de réception des dossiers est fixée au mardi 31 mars 2021.

Si vous êtes un opérateur du Niortais, du Mellois, du Haut Val de Sèvre, et si vous avez besoin d'informations complémentaires, prenez contact avec Véronique Helbert au 06.12.16.38.14 - veronique.helbert@caf.fr

Si vous êtes un opérateur de Gâtine, du Bocage Bressuirais, du Thouarsais, et si vous avez besoin d'informations complémentaires, prenez contact avec Nathalie Seguin au 05.49.06.34.08 - nathalie.seguin@caf.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la caisse d'Allocations familiales,
La Responsable d'Action Sociale

Valérie ROCHER

Pour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection
des Populations,
Le Directeur
Wilfrid PELISSIER